

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

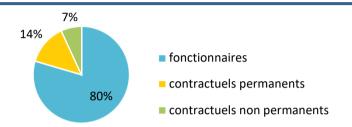


COMMUNE DE SEIGNOSSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Landes.

Effectifs

- 88 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 70 fonctionnaires
 - > 12 contractuels permanents
 - > 6 contractuels non permanents
- 1 contractuel permanent en CDI



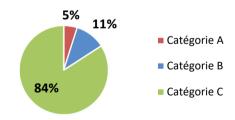
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - □ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

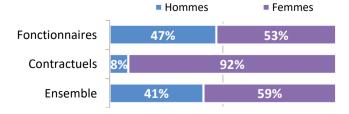
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	25%	26%
Technique	61%	42%	59%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police	7%		6%
Incendie			
Animation	6%	33%	10%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



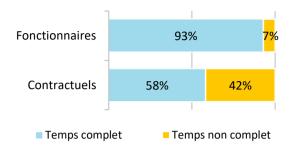
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	18%
Agents de maîtrise	16%
Adjoints d'animation	7%
Agents de police municipale	5%

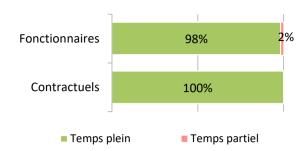
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	25%	100%
Administrative	17%	0%
Technique	2%	20%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

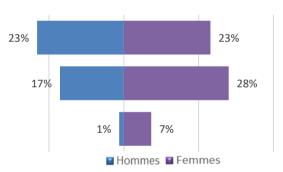
> 3% des hommes à temps partiel 0% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy des agents pe				
Fonctionnaires	48,64	— de 50 ans et +		
Contractuels	36,25	— ue 30 ans et +		
permanents	30,23			
Ensemble des				
permanents	46,83			
Âge moy	de - de 30 ans			
des agents non				
Contractuels non	Contractuels non 42,50			
permanents	72,30			

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 99,71 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 68,22 fonctionnaires

> 7,21 contractuels permanents

> 24,28 contractuels non permanents

181 472 heures travaillées rémunérées en 2024



Positions particulières

Aucune position particulière

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

En 2024, 18 arrivées d'agents permanents et 16 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
80 agents	82 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024							
Fonctionnaires	7	-6,7%					
Contractuels	7	140,0%					
Ensemble	71	2,5%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	38%
Mutation	19%
Départ à la retraite	19%
Mise en disponibilité	6%
Congé parental	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	28%
Réintégration et retour	11%
Recrutement direct	6%
Voie de mutation	6%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

· Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

 32 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

dont 100,0 % femmes dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

→ Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

100%

- Budget et rémunérations

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 55,88 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	7 829 401 €	Charges de personnel*	4 375 165 €	\Rightarrow	Soit 55,88 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			2 376 535 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités IFSE : CIA :	versées :		403 859 € 299 714 € 500 €		620 033 €
Heures supplémentair Nouvelle Bonification Supplément familial d	Indiciaire :	nentaires :	15 433 € 18 391 € 12 491 €		

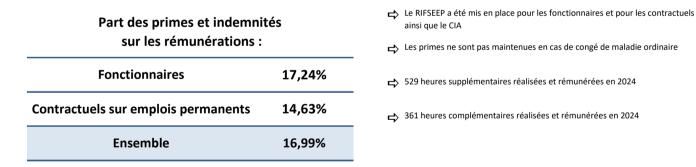
0€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S	S	S	S	28 164 €	S	
Technique	S	S	44 312 €		29 014 €	25 387 €	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police			S		34 166 €		
Incendie							
Animation			33 384 €		S	S	
Toutes filières	56 689 €	S	38 601 €	S	29 127 €	25 698 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,99 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes				
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S			17 196 €			S			S		
Catégorie B	8 776 €	46€	1%	6 696 €			S					
Catégorie C	2 789 €			2 532 €	9€	0%	2 074 €					

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences -

- En moyenne, 26,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 6,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,04%	1,89%	4,58%	2,15%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,19%	1,89%	6,41%	2,15%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,27%	2,16%	7,37%	2,37%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 34,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires*
- ⇔ 89 % sont en catégorie C*

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

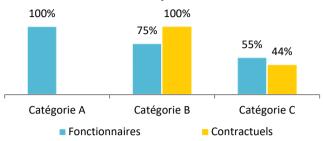
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2024, 56,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



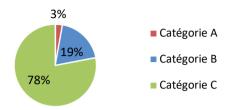
50 328 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	96 %
Frais de déplacement	4 %

141 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	9 917 €
Montant moyen par bénéficiaire	187 €

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2024

7 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1